30 mai 2022

CIRCULAIRE CTOI

2022–37

Madame/Monsieur,

LISTE DES NAVIRES INN DE LA CTOI — MAI 2022

Conformément au Paragraphe 29 de la Résolution CTOI 18/03 *Visant à l'établissement d'une liste de navires présumés avoir exercé la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (INN) dans la zone de compétence de la CTOI*, je souhaiterais informer les CPC que la Liste des navires INN de la CTOI, approuvée à la 26ème Session de la Commission, au mois de mai 2022, a été publiée sur le site web de la CTOI. La Liste des navires INN peut être téléchargée à partir du lien suivant: Cliquer ici.

Cordialement,

Christopher O'Brien
Secrétaire exécutif

Pièce jointe:

- Aucune

Distribution

Parties contractantes de la CTOI : Australie, Bangladesh, Chine, Comores, Érythrée, Union Européenne, France (Territoires), Inde, Indonésie, Iran (Rép. Islamique d'), Japon, Kenya, Rép. de Corée, Madagascar, Malaisie, Maldives, Maurice, Mozambique, Oman, Pakistan, Philippines, Seychelles, Somalie, Afrique du Sud, Sri Lanka, Soudan, Rép. Unie de Tanzanie, Thaïlande, Royaume-Uni, Yémen. **Parties coopérantes non-contractantes :** Liberia. **Organisations intergouvernementales, organisations non-gouvernementales. Présidente de la CTOI. Copie :** Siège de la FAO, Représentants de la FAO auprès des CPC.

Ce message est envoyé uniquement par email.